



Réservation du

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le présent contrat de location de la salle communale est conclu entre :

D'UNE PART,

La Commune de NEUFGRANGE, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LEDIG agissant en qualité de propriétaire et de bailleur

ET

Monsieur, Madame, Mademoiselle,

Date et lieu de naissance :

☎ :

Fonction (si le locataire représente une association) :

Nom de l'association :

Agissant en tant que locataire

D'AUTRE PART

Il est convenu ce qui suit :

CONDITIONS DE LOCATION

La location de la salle communale n'est pas ouverte aux personnes résidant hors de la localité de NEUFGRANGE.

Les associations locales

Les associations neufgrangeoises bénéficient de la gratuité ou des conditions particulières d'occupation (confère article 7 du règlement)

Les habitants de Neufgrange

La location de la salle n'est ouverte qu'aux habitants de Neufgrange. La mise à disposition de la salle ne peut être réalisée qu'à titre personnel (confère article 3 du règlement)

Les locations par personne interposée ne sont pas admises. Nous faisons appel au sens civique de chaque locataire, pour que cette règle soit respectée.

ARTICLE 1 : ESPACES LOCATIFS

En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la salle communale, la Commune de NEUFGRANGE met à disposition :

- | | | |
|----------------------------------|-----|-----|
| - La salle principale | OUI | NON |
| - La cuisine | OUI | NON |
| - Le mobilier selon l'inventaire | OUI | NON |

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION

La mise à disposition est consentie pour l'organisation de : réveillon

Date et type de la manifestation

Du – (heure à définir avec la responsable de la salle) au - (heure à définir avec la responsable de la salle)

Les clefs de la salle sont à retirer et à rendre aux dates et horaires fixés ci – dessus :

FORFAIT SAMEDI-DIMANCHE - FORFAIT EN SEMAINE 24 H - ASSOCIATION

Nombre approximatif de personnes :
(Nombre maximal autorisé : 120 personnes assises et 150 personnes debout)

ARTICLE 3: RESERVATION - PAIEMENT - CAUTION

La réservation est consentie et acceptée selon les dispositions suivantes :

Les conditions de paiement sont arrêtées comme suit :

• **A la réservation :** Le montant global de la location est à verser par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

• **A la réservation :** Le chèque caution d'un montant de 100 € est à verser par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

A noter : Le signataire des deux chèques et du contrat d'assurance (article 4 du présent contrat) doit être le locataire, c'est-à-dire une et même personne.

ARTICLE 4 : OBLIGATION D'ASSURANCE

Lors de la remise des clefs de la salle, le locataire devra fournir une attestation d'assurance le garantissant de tous les chefs de responsabilité qui peuvent lui incomber au titre de l'activité exercée dans les lieux loués, conformément à l'article 8 du règlement. Le signataire de cette attestation d'assurance doit être le locataire.

L'attestation devra expressément préciser que le contrat d'assurance du bailleur couvre la location de la salle pour le ou les jour(s) réservé(s).

ARTICLE 5 : ETAT DES LIEUX

Un état des lieux, établi conjointement et en présence du représentant de la commune et du locataire, sera dressé à l'entrée et à la sortie des lieux loués, c'est-à-dire à la date de prise d'effet et à celle de l'expiration du présent contrat, se référer à l'article 11 du règlement.

ARTICLE 6 : LES TARIFS DE LOCATION TTC 2016

SALLE COMMUNALE			
FORFAIT SAMEDI-DIMANCHE	100, €	FORFAIT EN SEMAINE	60, €

LES ASSOCIATIONS : Les associations neufgrangeoises bénéficient de la gratuité et de conditions particulières d'occupation (confère article 7 du règlement).

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la Salle Communale dont **il accepte toutes les dispositions.**

Un exemplaire dudit règlement est signé et annexé au présent contrat.

Fait en double exemplaire à NEUFGRANGE, le

Le Maire

Le Locataire

Précédé de la mention "lu et approuvé"

Signature :

Signature :